

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 septembre 2025

Délibération n°20250925\_04

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CULTURE : versement d'une aide culturelle à l'école d'AMBERAC**

Le jeudi 25 septembre 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/09/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ORADOUR.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – PERCHE Marie-Annick - MAINGUET Martine BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - PINGANAUD Paul - TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – VERGNAUD David - LACROIX Aurélie - SOURY Christine – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – JÉRÔME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DE LUSTAC J-M

4-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Ch

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph

7-HENTRY Jimmy pouvoir à PERCHE Marie-Annick

8-DANEDE Laurent pouvoir à CAILLAUD Nadia

9-BOUCHET Éric pouvoir à SOURY Christine

10-SEVRIT Raymond pouvoir à BERTRAND Didier

11-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

-----  
Absents/excusés : COMBAUD Alain – BOUYSSSET Céline – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – FLAUD Yves ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - TEILLET Anne - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : CULTURE : versement d'une aide culturelle à l'école d'AMBERAC**

*(suite problème de rejet)*

*Vu le dispositif des aides culturelles communautaires au profit des scolaires du territoire tel qu'en vigueur à la date de la présente délibération,*

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication rappelle que dans le cadre du partenariat signé avec l'association les 3 AiRES (association réunissant les 3 salles de spectacles de La Canopée, La Palène et Les Carmes), les écoles du 1<sup>er</sup> degré du territoire bénéficient d'un tarif préférentiel et d'une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 5 €/élève, pour l'accès à des spectacles.

L'école d'Ambérac a bénéficié du dispositif en 2023. Lors du versement de la subvention à l'école, le mandat a été rejeté en trésorerie, pour un problème de RIB.

L'envoi tardif du nouveau RIB n'a pas permis de prendre en charge le versement de la subvention sur l'exercice comptable 2023.

Afin de procéder au versement au titre du budget 2025 dû au titre de l'exercice 2023, il convient de délibérer pour régulariser le versement.

Le montant à verser à l'école d'Ambérac s'élève à 85 € (5 € x 17 élèves). Il correspond au nombre d'élèves ayant bénéficié du spectacle sur l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver le versement précité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER le versement de la somme précitée au titre du budget 2025 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**Christian CROIZARD**

